

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MARS 2021

Sous la présidence de : Monsieur Henri CHANUT, Maire de la commune.

Date de la convocation au Conseil Municipal : 9 mars 2021

ETAIENT PRESENTS : MM. CHANUT, GUILLIN, GARCIA, DECLERCQ, COLNOT, MARTIN, KEINERKNECHT, MANGEOT, SCHNEIDER, BRZAKOVIC, DUBAS,

Mmes LANUEL-LE MARECHAL, VERON, VIVIER, ROZOT, TREIBER, DOERLER, BERGÉ, FRANCÈS, OGER, KRIER, PARET.

PROCURATIONS : Mme DELALANDE à M. CHANUT
M. CHARPENTIER à M. MARTIN
M. ROYER à Mme LANUEL-LE MARECHAL
Mme KUBLER à Mme FRANCÈS
M. FORTINI à Mme PARET

Secrétaire de séance : A l'unanimité Madame Evelyne PARET a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Approbation du compte-rendu de la séance du 8 février 2021 : à l'unanimité.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 : **1 décision** a été prise.

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe l'assemblée d'une décision prise pour la reconduction d'un prêt relais à la Banque Postale d'un montant de 100 K€ pour une durée de 3 ans concernant l'aménagement du centre-ville.

Pas de question orale.

Pas d'observation sur le précédent CR adopté à l'unanimité

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Pas de vote

2. Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Délibération adoptée à l'unanimité

3. Convention d'Action Sociale Familiale Aides aux Vacances sur fonds propres - Accueil collectifs de Mineurs et séjours de 1 à 4 nuits maximum (2021-2024)

Délibération adoptée à l'unanimité

4. Projet Educatif Territorial 2020-2023

Délibération adoptée à l'unanimité

5. Pertes sur créances irrécouvrables / extinction de créances

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MARS 2021

Délibération adoptée à l'unanimité

6. Recrutement d'un contrat aidé CUI CAE

Délibération adoptée à l'unanimité

7. Lignes directrices de gestion

Pas de vote

Informations données par Mr Chanut :

- Rappel de la date du prochain CM : 12 Avril 2021.
- Réunion du Comité de pilotage besoins sociaux : 20 Avril 2021 à 18h30 – Mme KRIER représentera le groupe SEICHAMPS L'AVENIR ENSEMBLE.
- Remettre des photos pour les cartes d'identités des élus municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance.

La secrétaire de séance,
Evelyne PARET

Le Maire,
Henri CHANUT

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MARS 2021

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION DU 15 JUIN 2020
(Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ARTICLE L 2122-22-4° DU CGCT :
SIGNATURE DES MARCHES INFERIEURS A 214 000 € HT

DATE	N° de la décision	OBJET
09/02/2021	02/2020	Autorisation d'emprunt – La Banque Postale

Délibération N° 07

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2021

En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 22
Pour :
Contre :
Abstention :

Rapporteur : Alain DECLERCQ

Avant le vote du Budget Primitif, le Conseil Municipal est amené à débattre chaque année des orientations budgétaires de la Commune.

A cet effet, le rapport ci-joint présente :

- ✚ Le contexte national et local
- ✚ La situation financière de la commune avec une analyse rétrospective de 2016 à 2020
- ✚ La dette communale
- ✚ Les orientations budgétaires 2021

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire de la Commune.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire de la commune.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 08

Objet : Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

En exercice : 27
Présents : 22

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MARS 2021

Votants : 27
Pour : 27
Contre :
Abstention :

Rapporteur : Pascale TREIBER

Le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports a lancé un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires visant à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels:

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- Les services et ressources numériques,
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Dans ce but, l'État investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles

Les projets sont construits conjointement par les collectivités locales concernées et les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous.

Cet appel à projets porte sur les années 2021 et 2022.

Dans le cadre de sa politique du développement du numérique dans ses établissements scolaires, la Ville envisage, après concertation avec l'enseignant référent usages du numérique de la circonscription, l'acquisition en 2021 et 2022 de Tableaux Numériques Interactifs pour équiper le Groupe scolaire Georges De La Tour. Ils viendront remplacer les anciens Tableaux Blancs Interactifs et équiper une nouvelle classe.

Le montant global prévisionnel du projet s'élève à 24 500 € pour la part « matériel » et à 6 820 € pour la part « ressources numériques ».

La ville de Seichamps présente ce projet pour lequel elle sollicite une subvention de 17 150 € pour la part subventionnée à 70% (matériel) et 3 410 € pour les ressources numériques subventionnées à 50%.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- ✚ D'approuver le projet d'acquisition de Tableaux Numériques Interactifs pour équiper le Groupe scolaire Georges De La Tour,
- ✚ De solliciter une subvention au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,
- ✚ De financer la partie non subventionnée.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 09**Objet : Convention d'Action Sociale Familiale Aides aux Vacances sur fonds propres - Accueil collectifs de Mineurs et séjours de 1 à 4 nuits maximum (2021-2024)**

En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 27
Pour : 27
Contre :
Abstention :

Rapporteur : Armelle VERON

Dans le cadre des activités destinées à la jeunesse seichanaise, la Caisse d'Allocations Familiales soutient l'action de l'organisme signataire dans le cadre de la politique des Aides aux Temps Libres.

A cet effet, la CAF accorde annuellement aux structures collectives des dotations financières limitatives.

Le montant des participations des aides aux temps libres est fixé annuellement par le Conseil d'Administration de la CAF.

La CAF de Meurthe et Moselle nous a fait parvenir la nouvelle Convention d'Action Sociale Familiale Aides aux Vacances - Accueil collectifs de Mineurs et séjours de 1 à 4 nuits maximum.

Cette convention est valable à compter de la date de signature de la CAF jusqu'à la fin des vacances scolaires de Noël 2024.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention d'Action Sociale Familiale Aides aux Vacances - Accueil collectifs de Mineurs et séjours de 1 à 4 nuits maximum pour la période 2021-2024.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 10**Objet : Projet Educatif Territorial 2020-2023**

En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 27
Pour : 27
Contre :
Abstention :

Rapporteur : Armelle VERON

La Ville de Seichamps a mis en place la réforme des rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2014 dans les écoles maternelles et élémentaire.

La collectivité a pris l'initiative d'élaborer un Projet Educatif Territorial (PEDT) : outil d'élaboration d'une politique enfance jeunesse transversale.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MARS 2021

Celui-ci a pour objectif de mobiliser toutes les ressources locales afin de garantir la continuité éducative **entre les temps périscolaire, scolaire et extrascolaire.**

Le PEDT s'organise autour de quatre axes :

- le diagnostic : présentation de l'existant,
- les objectifs pédagogiques,
- les partenariats,
- l'évaluation de l'action.

Notre dossier a été présenté fin 2020 puis accepté par les services de l'Etat le 28 janvier 2021.

La validation de ce projet prend la forme d'un engagement contractuel entre la collectivité et les services de l'Etat. La durée maximale de cet engagement est de trois ans.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de Projet Educatif Territorial de la Ville de Seichamps ;
- D'autoriser monsieur le Maire à signer le Projet Educatif Territorial 2020-2023.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 11

Objet : Pertes sur créances irrécouvrables / extinction de créances

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Alain DECLERCQ

Les services de la Trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables en date du 16/02/2021.

Monsieur le Trésorier y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif.

La proposition d'extinction de créances concerne les exercices :

- En 2010 pour les titres 19 ; 188 ; 404 et 497 pour un montant total de 272,48 €.
- En 2011 pour les titres 32 ; 55 ; 212 ; 317 ; 332 ; 386 ; 414 ; 460 ; 538 et 628 pour un montant total de 478,42 €.
- En 2012 pour les titres 13 ; 40 ; 68 ; 103 ; 209 ; 276 et 352 pour un montant total de 280,65 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'extinction de ces créances pour un montant total de 1 031,55 €.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MARS 2021

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget. Ces opérations feront l'objet d'un mandat imputé au compte 6542 : créances éteintes – chapitre 65 : autres charges de gestion courante.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 12

Objet : Recrutement d'un contrat aidé CUI CAE

En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 27
Pour : 27
Contre :
Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

Vu le code du travail,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la circulaire n °DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-399 du 15 octobre 2020 relatif au montant et conditions de l'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat pour les contrats emploi compétence (CEC) et les contrats initiative emploi (CIE),

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du Parcours Emploi Compétences repose sur un triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée. Le taux de prise en charge de droit commun pour la région Grand Est est de 65 %, plafonné à 20 heures hebdomadaires.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MARS 2021

Dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, un CUI-CAE pourrait être recruté au sein de la commune pour exercer les missions d'agent polyvalent des espaces verts à raison de 35 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois, renouvelable de 6 à 12 mois après évaluation, par le prescripteur, de l'utilité pour le bénéficiaire de prolonger le contrat et sous réserve du respect des engagements de l'employeur.

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Le Maire propose le recrutement d'un CAE pour les fonctions d'agent polyvalent en espaces verts à temps complet pour une durée de 24 mois maximum.

DELIBERATION

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter la proposition du Maire,
- De l'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et de signer les actes correspondants,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 13

Objet : Lignes directrices de gestion

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique prévoit l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des Lignes Directrices de Gestion (LDG) qui permettent de formaliser leur politique de gestion des ressources humaines sur le temps d'un mandat, autour de deux champs d'application :

- La mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines;
- Les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Les lignes directrices de gestion constituent désormais le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité.

Le document finalisé (joint en annexe) s'adresse à l'ensemble des agents de la collectivité et a vocation à communiquer de manière transparente sur les modalités de gestion des

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MARS 2021

ressources humaines au sein de la commune notamment en matière d'évolution de carrières : avancement de grade et promotion interne, recrutement, mobilité etc...

Un groupe de travail comprenant élu, représentants de l'administration et représentants des agents désignés sur la base du volontariat a été mis en place fin 2020 et, au cours de trois réunions, a élaboré un projet de lignes directrices de gestion que vous trouverez annexé au présent document.

Les lignes directrices ont été validées par le Comité Technique placé auprès du Centre de gestion en date du 01/02/2021.

Elles sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2021, pour 6 ans au maximum. Elles sont révisables à tout moment pour s'appliquer aux évolutions RH. Des réunions du groupe de travail sont planifiées sur l'année 2021 afin d'abonder et travailler à la mise en place des orientations dégagées dans le présent document.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du document relatif aux lignes directrices de gestion de la commune.

Le Conseil Municipal PREND ACTE du document relatif aux lignes directrices de gestion de la commune.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MARS 2021

RAPPEL DES AFFAIRES ET LISTE DES PRESENTS

DATE DE LA DELIBERATION	N° ACTES	NOMENCLATURE ACTES	OBJET DE LA DELIBERATION	N° feuillet	N° affaire
15/03/2021	7.1	Décisions budgétaires	Débat d'Orientation Budgétaire 2021	17	07
15/03/2021	7.5.2	Subventions inférieurs à 23 000€	Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires	17	08
15/03/2021	8.2	Aide sociale	Convention d'Action Sociale Familiale Aides aux Vacances sur fonds propres - Accueil collectifs de Mineurs et séjours de 1 à 4 nuits maximum (2021-2024)	19	09
15/03/2021	8.1	Enseignement	Projet Educatif Territorial 2020-2023	19	10
15/03/2021	7.1	Décisions budgétaires	Pertes sur créances irrécouvrables / extinction de créances	20	11
15/03/2021	4.2.1	Délibérations et conventions	Recrutement d'un contrat aidé CUI CAE	21	12
15/03/2021	4.1.1	Délibérations et conventions	Lignes directrices de gestion	21	13

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MARS 2021

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER	CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER
Henri CHANUT		René KEINERKNECHT	
Stéphane GUILLIN		Marie DOERLER	
Yveline LANUEL-LE MARECHAL		Pascal MANGEOT	
Juan-Ramon GARCIA		Pierre SCHNEIDER	
Alain DECLERCQ		Dominique BERGÉ	
Armelle VERON		Véronique FRANCÈS	
Charles COLNOT		Boris BRZAKOVIC	
Macha VIVIER		Rachel OGER	
Jocelyne ROZOT		Catherine KRIER	
Frédéric MARTIN		Patrick DUBAS	
Pascale TREIBER		Evelyne PARET	